



FICHE D'ANNONCE PROFESSIONNELLE

Identification du poste	Médecins scolaires
Situation du lieu d'exercice	67 et 68
	Lieu d'exercice sectorisé et défini dans chaque département
	Le médecin est rattaché à la DSDEN du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin
Type d'installation	Salarié – contractuel-possibilité de temps partiel
Date de démarrage de l'exercice	Possible en cours d'année scolaire
Conditions d'exercice	Les conditions d'exercice varient selon le département et le territoire. Généralement, le médecin est rattaché à un CMS (Centre Médico-Scolaire). Il y travaille en partenariat avec un(e) secrétaire. Il se déplace également dans les écoles et établissements selon les besoins. Possibilité de temps partiel. Pour un temps complet : travail du lundi au vendredi, pas de gardes, 14 semaines de congés payés
Aides relatives à l'exercice en zone prioritaire	
Caractéristiques du territoire d'exercice	Le médecin a en charge le suivi des enfants scolarisés dans les établissements scolaires de son secteur
Statut juridique	Contractuel, temps partiel ou temps plein
Autres précisions	 Affiche recrutement medecins scolaires A
Personne à contacter	Nhttps://choisirleservicepublic.gouv.fr/offre-emploi/medecin-de-l-education-nationale-aupres-de-la-dsden-67-reference-2023-1101804/OM, Prénom, fonction
	https://choisirleservicepublic.gouv.fr/offre-emploi/medecin-de-l-education-nationale-aupres-de-la-dsden-68-reference-2023-1101827/